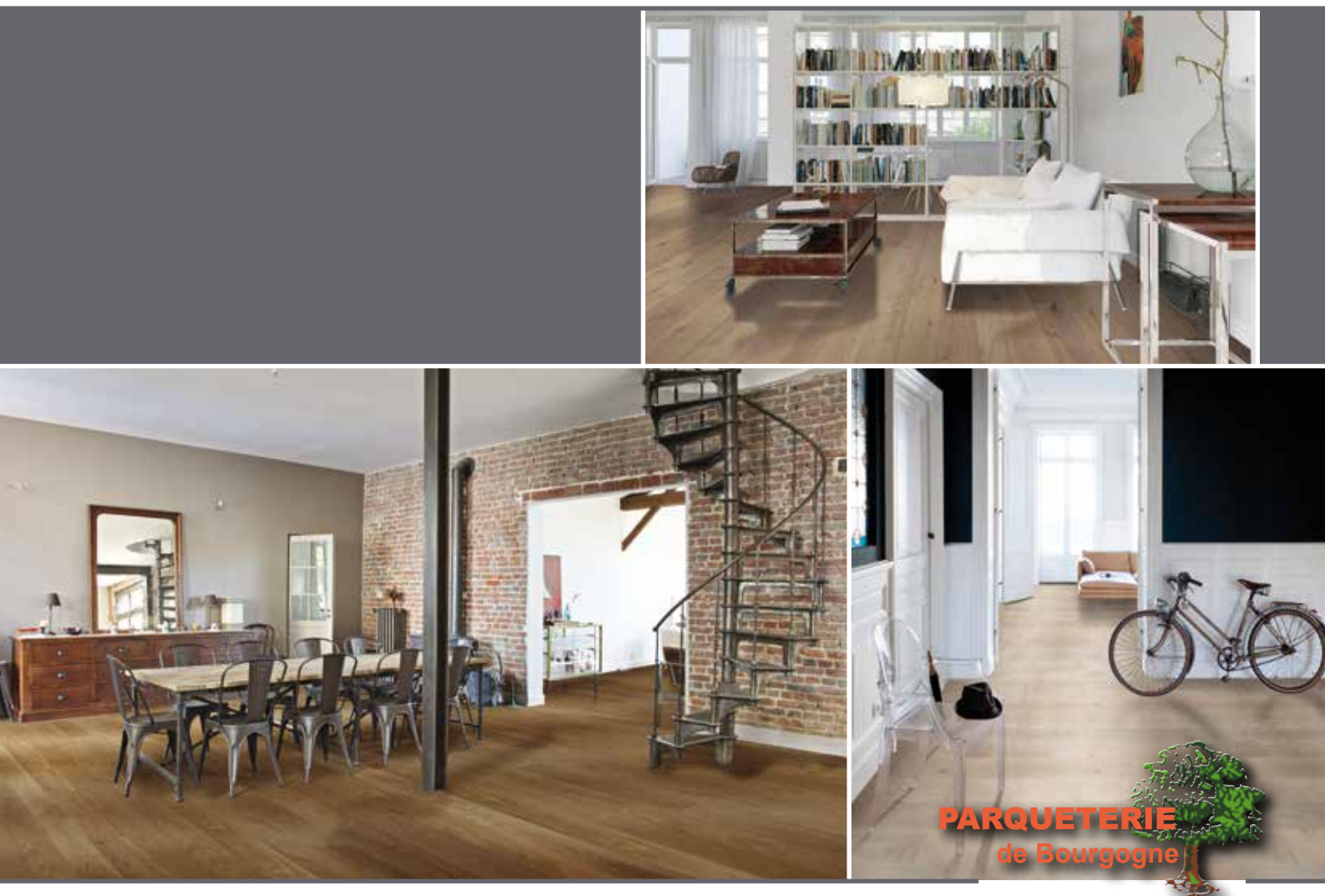


PARQUETERIE DE BOURGOGNE

Collection 2015



www.parquet.fr

Le parquet par excellence

LA PARQUETERIE DE BOURGOGNE

est installée à Cerisiers au coeur de la forêt d'Othe.

Fabricant de parquets massifs et contrecollés **depuis plus de 80 ans**,

La Parqueterie de Bourgogne, implantée au sein d'un vaste massif forestier, a su développer un savoir-faire alliant tradition et innovation, ce savoir-faire est reconnu depuis des années par différents labels.

Notre entreprise est **agrée "Parquets de France"**, marque collective initiée par des fabricants de parquets français réunis au sein de l'UFFEP. Cette démarche volontaire a pour but d'apporter des garanties de qualité propres aux parquets fabriqués en France avec des produits d'origine française. (www.parquetsdefrance.fr)

Nos certificats de qualité **NF**, renouvelés chaque année par le **FCBA** constituent pour l'entrepreneur, l'architecte, le maître d'œuvre, l'utilisateur la meilleure garantie en terme dimensionnel, d'aspect et d'hygrométrie.

De plus, notre entreprise contribue activement et concrètement au **Développement durable**, nous achetons des bois issus de forêts gérées durablement, c'est à ce titre que tous nos bois peuvent bénéficier du **label PEFC**. Les résidus de fabrication (sciure de bois, déchets) sont également utilisés comme énergie pour le séchage du bois, le chauffage des bâtiments et pour la fabrication des granulés de bois. Enfin, notre entreprise utilise de l'électricité produite à partir de sources d'énergie propre et renouvelable **EDF EQUILIBRE**.

Nous vous invitons à visualiser nos produits sur leur lieu de fabrication :
à l'usine, un **show-room** est accessible du lundi au vendredi de **8h00 à 17h00**.



NF EN 13226
NF EN 13227
NF 13488



Cette entreprise a fait certifier sa chaîne de contrôle pefc-france.org

www.parquet.fr



Le parquet par excellence

LA PARQUETERIE DE BOURGOGNE

9, route de Paris - 89320 Cerisiers

Tel : 00 33 (0)3 86 96 20 10 - Fax : 00 33 (0)3 86 96 27 01

infos@parquet.fr - www.parquet.fr



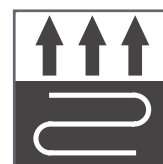
Parqueterie de Bourgogne
9, route de Paris
89320 Cerisiers



Faibles émissions
de COV dans l'air
Toutes
nos finitions
bénéficient du
classement A +



Compatible sol
chauffant
et réfrigérant
nouvelle
génération, doté
d'une régulation.



Compatible sol
chauffant basse
température.





Vintage 502 Choix Classique GOO Brossée Fort Huilée



Sommaire

Bien choisir son parquet	06
Collection Naturelle	12
Collection Teintée 10 couleurs	14
Présentation des Collections Vintage	16
Collection Vintage Gamme 500	18
Collection Vintage Gamme 400	20
Collection Vieux de Bourgogne	26
Collection Teintée dans la Masse	26
Lames XXL Grand Large	28
Parquets Prestiges	30
Lames de terrasse	32
Échantillons et nuanciers	34
Entretien du parquet	34
Conditions générales de vente	35

*Catalogue sous réserve d'erreurs typographiques ou de modifications ultérieures.
Pour des raisons techniques d'impression, des variations de couleur et d'aspect peuvent apparaître.*

Bien choisir son parquet en 6 étapes

1) QUELLE ÉPAISSEUR DE LAME ?

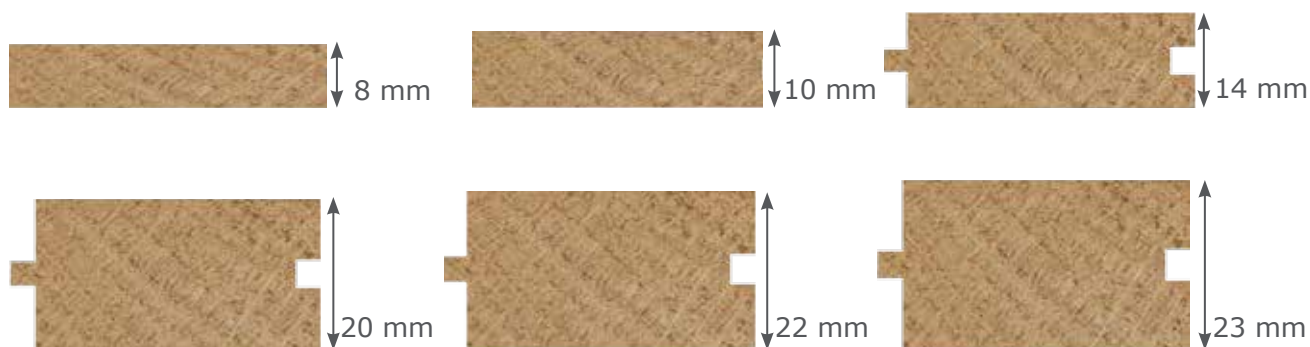


À définir selon votre mode de pose :

À clouer ou à coller : Massif de 20, 22, ou 23 mm | Contrecollé de 20,5 mm

À coller uniquement : Massif de 8, 10 ou 14 mm | Contrecollé de 11 ou 16 mm

A) Les massifs



B) Les Contrecollés

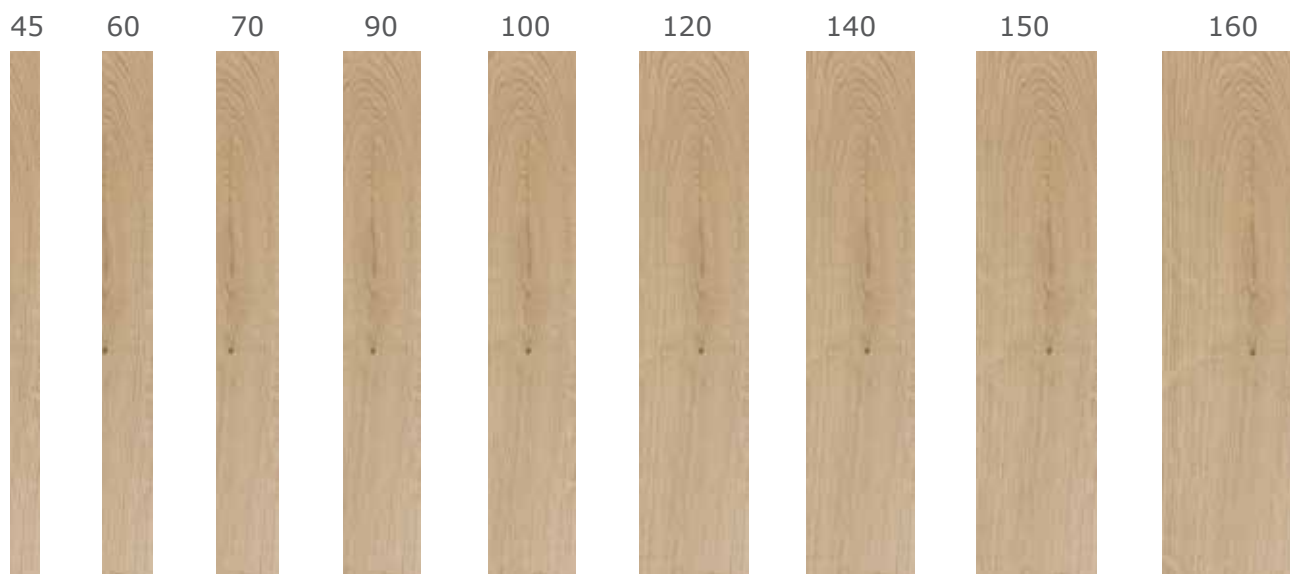


2) QUELLE LARGEUR DE LAME ?



Un large choix de largeurs de lames est à votre disposition en fonction de l'épaisseur du parquet choisi.

Les largeurs inférieures à 70 mm ne sont pas tenues en stock, nous consulter.





Le choix de la largeur de lame est surtout une question de goût et d'esthétique.

Pourtant il faut garder à l'esprit que plus une lame est large, plus le parquet risque de "travailler". Sur un sol chauffant, il faudra privilégier un parquet massif de 14 mm d'épaisseur et de largeur inférieure ou égale à 110 mm, ou si vous souhaitez des lames plus larges, choisir un parquet contrecollé.

180

200

220

240

250 à 420



Bien choisir son parquet en 6 étapes

3) QUEL CHOIX DE BOIS ?



Largeurs de 70 à 90 mm



PREMIER - Symbole PR-FCBA

Sans nœud, sans aubier sur le parement



CONFORT - Symbole CO*

Sans nœud noir

Tolérance : Nœuds < 10 mm



RUSTIQUE - Symbole RU-FCBA

Avec nœuds, sans aubier sur le parement



NATURE - Symbole NA-FCBA

Aubier, nœuds < 10 mm

Pour plus de détails voir pages 32 et 33 du tarif

Bien choisir son parquet en 6 étapes

Largeurs de 100 mm et plus



PREMIER-CONFORT

Sans nœud

Tolérance : Nœuds < 10 mm



CLASSIQUE - Rustique A

Tous nœuds inférieurs à 25 mm

Sans aubier sur le parement.

Légères discolorations admises



DÉCO - Rustique B

Nœuds et nœuds rebouchés

Tolérance : aubier

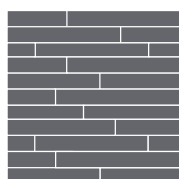


TEMPÊTE

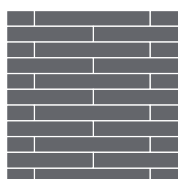
Nœuds rebouchés, aubier, piqûres

Bien choisir son parquet en 6 étapes

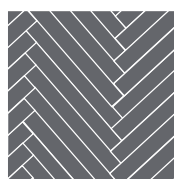
4) QUEL TYPE DE POSE ?



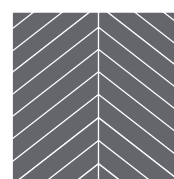
Joint perdu



Coupe de pierre



Bâton rompu



Point de Hongrie

5) PARQUET MASSIF OU CONTRECOLLÉ ?

Nous sommes fabricants de parquets massifs et de parquets contrecollés.

Les bois utilisés ont la même origine, c'est pourquoi, il n'y a pas de différence en terme de qualité entre un parquet massif et un parquet contrecollé.

Les parquets massifs en 23, 22 et 20 mm peuvent être cloués ou collés, le 14 mm sera posé collé uniquement, pas de pose flottante.

Les parquets contrecollés : Seul le 20,5 mm peut être cloué ou collé. Les 11 et 16 mm seront collés en plein ou en pose flottante, ils sont conseillés dans les lieux particuliers comme l'altitude, les bords de mer et les résidences secondaires qui ne sont pas habitées en permanence.

Les parquets contrecollés en 11 et 16 mm sont compatibles avec les sols chauffants basse température quelle que soit la largeur de lame.

Bien choisir son parquet en 6 étapes

En présence de sol chauffant basse température sont compatibles :

- Les Parquets contrecollés en 11 et 16 mm
- Les Parquets massifs 14 mm largeur $\leq$ 110 mm

Le parquet contrecollé 11/140 mm est le seul compatible avec un sol chauffant et réfrigérant nouvelle génération, doté d'une régulation anti point de rosée.

6) QUELLE FINITION ?

Aspect de lame en surface

- Chanfreinées 2 côtés (GO2): les lames peuvent être soit Poncées, soit Poncées et Brossées soit Sciées et Brossées.
- Sans chanfrein (GO0) : les lames peuvent être Vieillies (petits impacts et arêtes irrégulières) et Brossées soit Vieillies et Brossées Fort, soit Brossées Fort.



GO2 Poncée



GO2 Poncée Brossée



GO2 Sciée Brossée



GO0 Brossée Fort



GO0 Vieillie Brossée



GO0 Vieillie Brossée Fort

A ce stade,

il ne vous reste plus qu'à choisir **la teinte** de votre parquet dans nos différentes Collections suivant le style que vous recherchez. 6 Collections sont à votre disposition :

Collection Naturelle
Collection Vintage 500
Collection Vieux de Bourgogne

Collection Teintées 10 couleurs
Collection Vintage 400,
Collection Teintée dans la masse.



Collection Naturelle

Pour les amoureux de la nature

C'est un parquet qui est juste Huilé ou Verni.

La finition Huilée ou Vernie aspect "Bois Brut" ne modifie pratiquement pas la couleur du bois brut.

Le **Verni DUROCK** est un verni ultra performant qui multiplie par 5 à 8 les tests à l'abrasion et aux poinçonnements. Idéal pour des surfaces à très forts passages comme les musées, galeries commerciales, magasins etc...



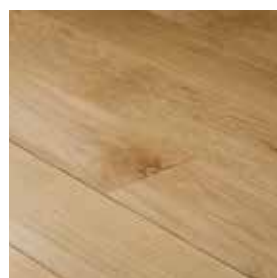
Huilée naturelle



Huilée Bois Brut



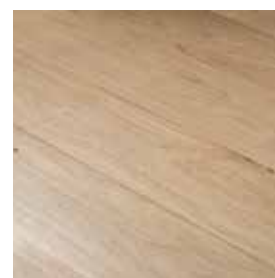
Huilée cérusée



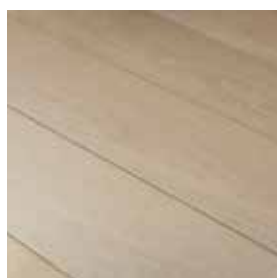
Vernie naturelle satinée



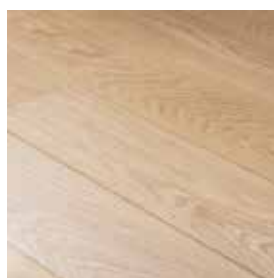
Vernie naturelle mat



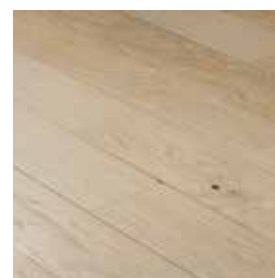
Vernie Bois Brut



Vernie invisible



Vernie Durock



Vernie cérusée

Cette finition est possible sur des lames :

GO2 Poncées | GO2 Poncées Brossées | GO2 Sciées Brossées.

GO0 Brossées Fort | GO0 Vieillies Brossées | GO0 Vieillies Brossées Fort

Pas de possibilité Vernie Durock sur les lames Sciées, Brossées Fort, Vieillies





Collection Teintée 10 couleurs

10 teintes à votre disposition pour laisser libre cours à toutes vos envies, Javeline, Blanchie, Savane, Gris grège, Gris cendré, Cognac, Fumée, Chocolat, Wengé et Anthracite.

Du plus clair au plus foncé tout est possible.



Javeline



Blanchie



Savane



Gris grège



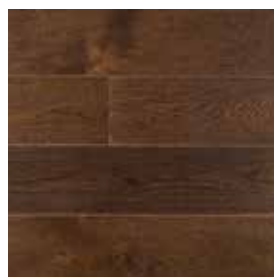
Gris cendré



Cognac



Fumée



Chocolat



Wengé

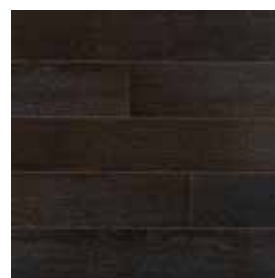
Cette finition est possible sur des lames :

GO2 Poncées Brossées Huilées

GO2 Poncées Brossées Vernies Mat

GO2 Poncées Vernies Durock

GO0 Vieillies Brossées Huilées

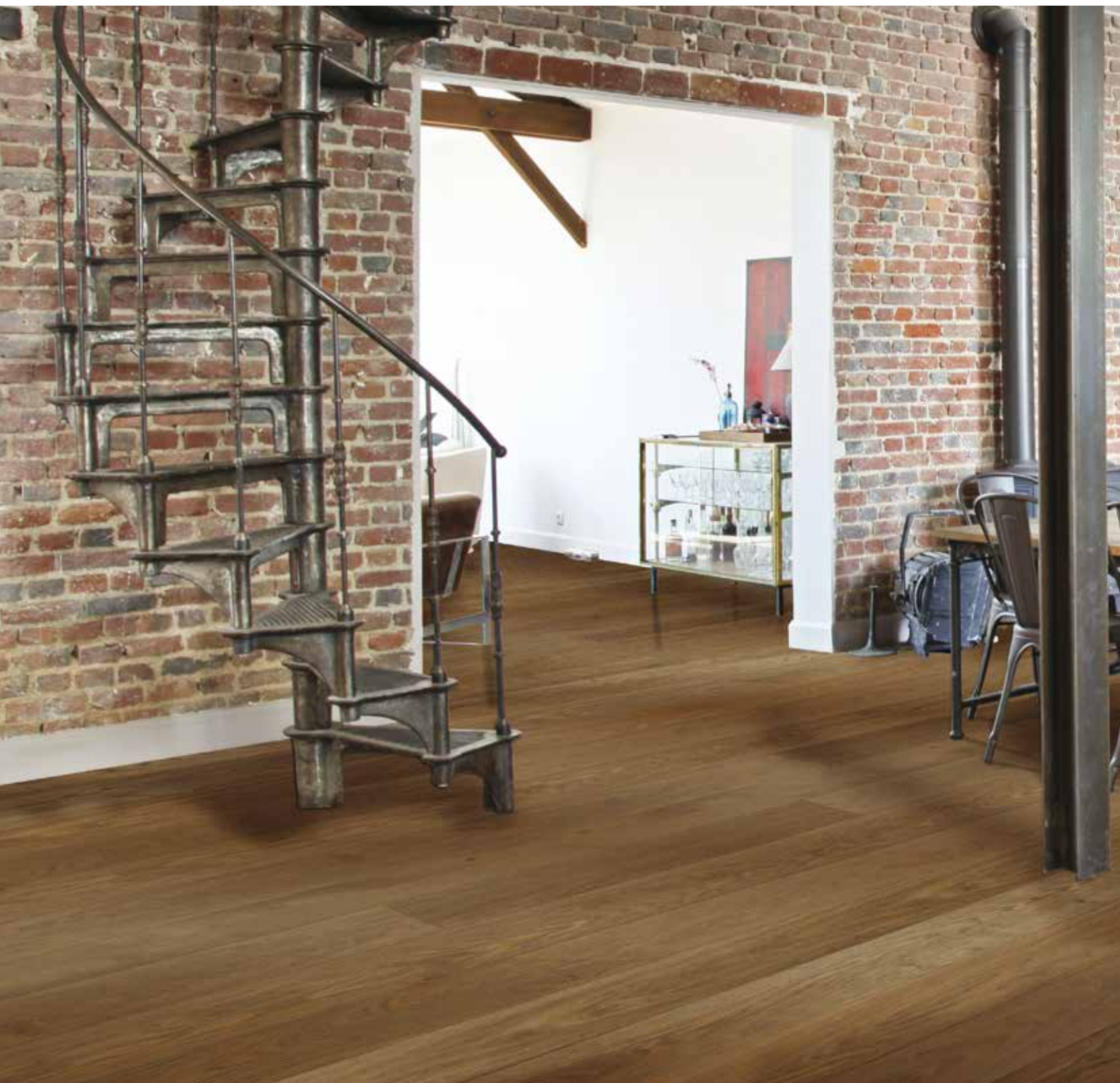


Anthracite



Collections Vintage

Les teintes des collections Vintage s'inspirent directement des vieux parquets patinés par le temps, elles sont profondes et chaudes, elles apporteront à votre intérieur du style et de l'authenticité.



Collections Vintage

Ces teintes sont obtenues par réaction de colorants avec le tanin du bois, elles présentent donc des variations d'intensité qui leur donnent un charme naturel.



Collection Vintage 500

6 Teintes vous sont proposées.

Huilées ou Vernies. Des variations de teinte sont possibles d'une lame à l'autre, ce qui contribue au charme de ce parquet d'aspect plus ou moins grisé suivant la finition choisie.

500 Huilées B

Une huile est appliquée sur la teinte ce qui accentue son aspect grisé. Cette finition est possible sur des lames :

GO2 Poncées et Brossées | GO2 sciées et Brossées
GO0 Brossées Fort | GO0, Vieillies Brossées
GO0 Vieillies Brossées Fort



501 Huilée B



502 Huilée B

500 Huilées N

Une huile est appliquée sur la teinte lui donnant un aspect satiné et chaleureux.

Cette finition est possible sur des lames :
GO2 Poncées et Brossées
GO0 Vieillies Brossées



501 Huilée N



502 Huilée N

500 Vernies

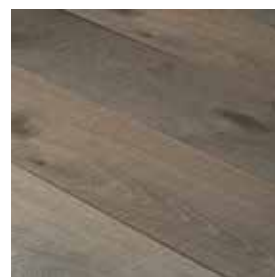
Présentée ici en Sciée Vernie.

Un verni mat est appliqué sur la teinte lui donnant un aspect proche de la version huilée.

Cette finition est possible sur des lames :
GO2 Poncées et Brossées
GO2 Sciées Brossées



501 Sciée vernie



502 Sciée vernie

Pour les surfaces à très forts passages une version Vernie DUROCK est disponible sur des lames :
GO2 Poncées et Brossées.



Collection Vintage 500



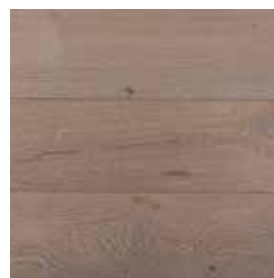
503 Huilée B



504 Huilée B



505 Huilée B



506 Huilée B



503 Huilée N



504 Huilée N



505 Huilée N



506 Huilée N



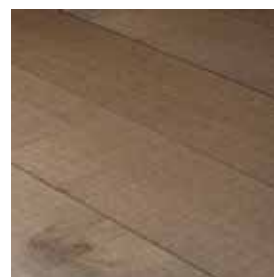
503 Sciée vernie



504 Sciée vernie



505 Sciée vernie



506 Sciée vernie



Collection Vintage 400

new

C'est la dernière-née de nos collections.

Les 11 teintes de cette collection sont particulièrement sophistiquées et mettent tout spécialement les dessins de la lame en valeur faisant de chaque lame un objet rare. Ces teintes sont obtenues de façon artisanale, par passes successives de réactifs qui interagissent entre eux et avec le tanin du chêne, le rendu n'est pas homogène et la teinte se décline dans un camaïeu de couleurs, votre parquet est unique, c'est une œuvre d'art.

Cette finition est possible sur des lames huilées :

GO2 Poncées et Brossées | GO0 Poncées Brossées Fort

GO0 Vieillies Egrenées Brossées | GO0 Vieillies Egrenées Brossées Fort

410 : GO2 Poncées Brossées Vernies uniquement.

400 : Tonalités claires

Attention une légère différence de teinte est à prendre en compte selon la préparation de la lame :

Poncée Brossée | Vieillie Brossée | Poncée Brossée Fort | Vieillie Brossée Fort



408



411



Collection Vintage 400



400 : Tonalités chaudes

Attention une légère différence de teinte est à prendre en compte selon la préparation de la lame :

Poncée Brossée | Vieillie Brossée |

Poncée Brossée Fort | Vieillie Brossée Fort



402



420

400 : Tonalités foncées

Attention une légère différence de teinte est à prendre en compte selon la préparation de la lame :

Poncée Brossée | Vieillie Brossée |

Poncée Brossée Fort | Vieillie Brossée Fort



401



Collection Vintage 400



405



410
Vernie uniquement



414



403



407



409







Collection Vieux de Bourgogne

Cette finition est obtenue en faisant séjourner le bois dans une atmosphère particulière, là encore c'est le tanin et la nature même de la lame qui vont lui donner sa couleur définitive, la teinte obtenue peut présenter des variations d'intensité importantes, mais c'est exactement cela qui fait son charme. Cette finition est possible sur des lames en chêne massif ou contrecollé :

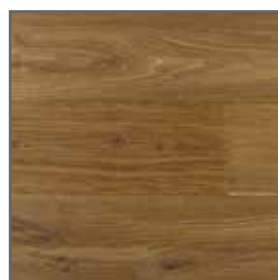
GO2 Poncées
GO2 Poncées Brossées
GO2 Poncées Brossées Huilées
GO2 Poncées Brossées Vernies Mat ou Satinée
GO2 Poncées Brossées Cérusées Huilées ou Vernies
GO2 Poncées Brossées Cérusées Vernies Mat ou Satinée



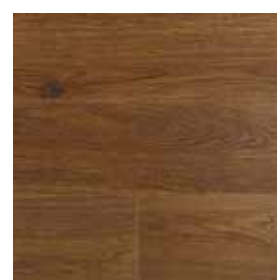
Vieux de Bourgogne
cérusé verni



Vieux de Bourgogne
huilé bois brut



Vieux de Bourgogne
huilé



Vieux de Bourgogne
verni

Collection Teintée dans la Masse

Cette belle couleur de pain d'épice est obtenue par le biais d'une torréfaction intense des lames de parquet. Il peut y avoir des variations de couleurs entre chaque lame. Cette finition est possible sur des lames :

Brutes
GO2
GO2 Poncées
GO2 Poncées Brossées
GO2 Poncées Brossées
Huilées.



Chêne teinté dans la
Masse Huilé



Frêne teinté dans
la Masse Huilé



Lames XXL Grand Large

Le plancher grand large XXL inspire force et caractère.

Il symbolise l'alliance parfaite des techniques actuelles au savoir-faire des artisans du siècle dernier.

Son gabarit hors normes met à l'honneur les grands espaces.



Lames XXL Grand Large

Il est proposé uniquement en contrecollé de 21 mm d'épaisseur parement de 6.2 mm dans des dimensions exceptionnelles, de largeurs panachées comprises entre 250 et 420 mm, pour des longueurs de 3000 à 4500 mm. Ces lames de parquet sont fabriquées avec 4 chanfreins.

Toutes les finitions huilées d'usine sont possibles.





Parquets Prestiges

Les panneaux prestiges couvraient les sols des grandes demeures et châteaux des siècles passés, ils ont fait la renommée des "Parquets à la Française".

Ils sont proposés :

En massif

À clouer en 23 mm tenons et mortaises chevillés à l'ancienne.

À coller - 14 mm rainures et languettes à l'intérieur. Fausse chevilles.

- 10 mm bords droits agrafés dessous et fausses chevilles

En contrecollés

À coller - 20,5 mm rainuré 4 côtés

- 16 mm rainuré 4 côtés



AREMBERG



CHALAIS 2



CHANTILLY



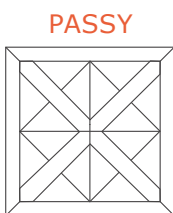
MAICHE



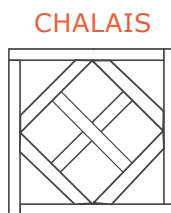
MARISY



SAINT-FARGEAU



PASSY



CHALAIS

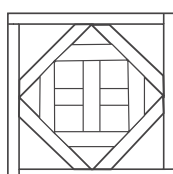


CHAUMONT

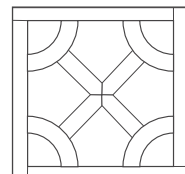


VERSAILLES

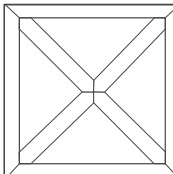
MONTALAMBERT



LA ROCHELLE



MAICHE 2



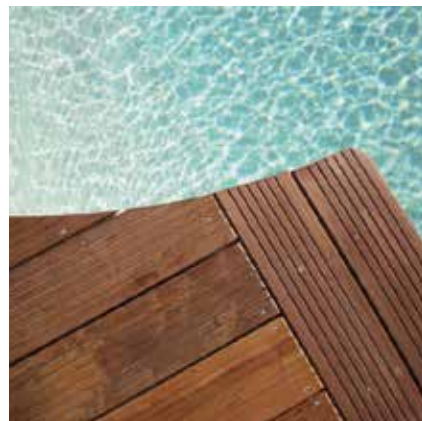
NAVETTE



Uniquement
sur 23 mm
et contrecollé



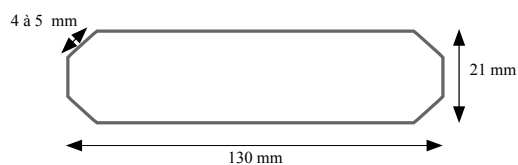
Lames de terrasse



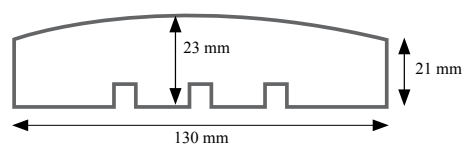
La Gamme Outdoor en **Frêne Thermo chauffé** résistante aux intempéries prendra une belle patine avec le temps, en harmonie avec la nature environnante.

Ces lames de terrasse de 21 mm d'épaisseur de largeur 130 mm et de longueurs de 1700 à 2600 mm vous sont proposées selon 4 profils au choix (voir schémas).

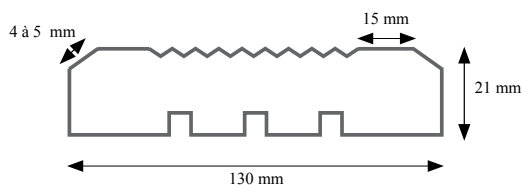
Elles mettront en valeur votre terrasse, les allées de votre jardin, le contour de votre piscine.....Elles sont posées clouées sur lambourdes.



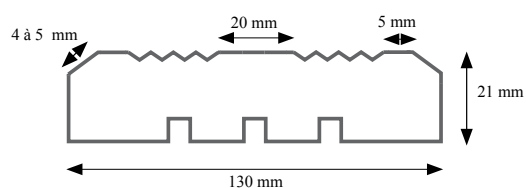
2 faces lisses | 4 chanfreins de 4 à 5 mm



1 face bombée | 3 rainures de détente



1 face striée avec un plat de chaque côté de 15 mm
2 chanfreins de 4 à 5 mm | 3 rainures de détente



1 face striée avec un plat de 20 mm au milieu et
1 plat de 5 mm de chaque côté.
2 chanfreins de 4 à 5 mm | 3 rainures de détente

Échantillons et nuanciers

Malgré le soin apporté aux photos publiées dans notre catalogue, il sera toujours plus parlant de se référer à des échantillons réels. C'est pourquoi nous mettons à votre disposition des nuanciers de nos différentes collections de parquets. Ces nuanciers vous seront indispensables pour conseiller et orienter vos clients dans leur choix. (Voir page 34 de notre Tarif)

Nuancier collection Naturelle

Nuancier collection Teintée 10 couleurs Huilées

Nuancier collection Teintée 10 couleurs en Vernies mat

Nuancier collection Vintage 500 Huilées B

Nuancier collection Vintage 500 Huilées N

Nuancier collection Vintage 500 Sciées Huilées B

Nuancier collection Vintage 500 Brossées Fort huilées B

Nuancier collection Vintage 500 Vernies mat

Nuancier collection Vintage 400 Huilées Brossées ou Brossées Fort présenté par couleur.

Nuancier Vieux de Bourgogne et Teintée dans la Masse



Entretien de votre parquet

Le Parquet est le plus prestigieux revêtement de sol que l'on puisse rêver dans une habitation. Sa remarquable longévité et sa beauté sont universellement reconnues.

En observant simplement les quelques recommandations suivantes vous lui conserverez son bel aspect durant des années ;

Entretien d'un parquet huilé : attendez 48 h avant d'emménager et 10 jours pour mettre en place un tapis. Placez des protections (patins) sous les pieds de vos meubles.

Nettoyage courant : Dépoussiérez le parquet avec un aspirateur ou un pad doux.

Puis passez avec une serpillière en microfibre un savon naturel spécial parquet huilé qui nettoiera et protégera votre parquet.

Entretien ponctuel : à faire une ou deux fois par an en fonction de l'intensité du passage. Appliquez une faible quantité d'huile d'entretien à l'aide d'un pulvérisateur de préférence et égalisez cette fine couche avec un chiffon doux évitez tout excédent d'huile.

Laissez sécher 3 à 5 heures sans marcher sur la surface traitée. Cette huile va pénétrer en profondeur et nourrir votre parquet.

Entretien d'un parquet verni :

Nettoyage courant : lavez avec un nettoyant doux et protecteur à l'aide d'une serpillière en microfibre bien essorée.

Entretien ponctuel : Le verni peut être protégé des rayures par l'application d'un rénovateur.

Pour dégraisser et dégraisser, un nettoyant Suractivé spécial permet d'éliminer les couches excessives de rénovateur après plusieurs années d'entretien.

Entretien de votre terrasse :

- Dégriseur : gel nettoyant et dégrissant

- Saturateur : garde la couleur d'origine des lames et empêche le bois de griser trop vite.

Retrouvez nos produits d'entretien page 31 de notre Tarif.

Conditions générales de vente

ARTICLE 1 - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- Les dispositions des présentes conditions générales de vente constituent la loi des parties et impliquent donc l'adhésion sans réserve du client aux présentes conditions.
- En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément et sans réserve les clauses et conditions des présentes conditions générales de vente.
- Celles-ci annulent toute clause contraire pouvant figurer sur les contrats, conditions générales ou spéciales d'achat ou tout document ou correspondance du client.

ARTICLE 2 - RÉCEPTION ET ACCEPTATION DES COMMANDES

La commande adressée à PARQUETERIE DE BOURGOGNE, y compris via ses représentants, ne lui est pas opposable automatiquement et ne devient ferme qu'après émission de l'accusé de réception d'accord par celle-ci. Les commandes et confirmations de commande sont transmises par fax, courrier ou e-mail. L'accusé de réception de la commande équivaut également.

ARTICLE 3 - ANNULATION ET MODIFICATION DE COMMANDE

- Toute commande acceptée par PARQUETERIE DE BOURGOGNE ne peut plus faire l'objet postérieurement d'aucune annulation, sauf acceptation expresse et écrite de PARQUETERIE DE BOURGOGNE. Le versement d'acompte à la commande ou postérieurement ne comporte nullement pour le client la faculté de se dédire moyennant l'abandon de ce versement, lequel en cas d'annulation de ladite commande restera acquis à la Société PARQUETERIE DE BOURGOGNE sous réserve de tous ses droits ou actions.
- Toute modification de commande ne pourra être effective ou prise en compte que si elle parvient au service commandes de PARQUETERIE DE BOURGOGNE dans un délai de 48 heures après la commande initiale.

ARTICLE 4 - PRIX

- Les prix indiqués sur la facture sont fermes et sont ceux en vigueur à la date de réception de la commande par référence au tarif en vigueur à cette date. Le prix est donc révisable conformément aux formules de révision en usage dans la profession. Les droits applicables à nos produits sont ceux en vigueur à la date de réception de la commande par référence aux taux en vigueur à cette date. Les prix et tarifs indiqués par PARQUETERIE DE BOURGOGNE s'entendent hors taxe et hors droit, nets de tout escompte pour des produits mis à la disposition du client dans les locaux de PARQUETERIE DE BOURGOGNE.
- PARQUETERIE DE BOURGOGNE se réserve le droit de modifier à tout moment le prix de ses produits étant précisé qu'en cas de variation des prix, les prix seront ceux applicables au jour de la réception de la commande.
- De même, les droits applicables à nos produits peuvent être modifiés à tout moment afin d'être en conformité avec la Législation en vigueur.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'EXPÉDITION ET DE LIVRAISON

- Quels que soient le mode d'expédition et de transport et les modalités financières de ceux-ci, toute livraison est toujours réputée effectuée dans les locaux de PARQUETERIE DE BOURGOGNE et voyage donc toujours aux risques et périls du client, celui-ci en ayant la garde. La responsabilité de PARQUETERIE DE BOURGOGNE est automatiquement dérogée dès la sortie des produits de ses locaux et ce quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport, même si celui-ci est supporté par PARQUETERIE DE BOURGOGNE.
- La livraison est considérée comme effectuée soit par remise directe au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance des produits dans les locaux de PARQUETERIE DE BOURGOGNE à un expéditeur ou à un transporteur, le transfert de propriété se réalisant lors de la livraison telle que celle-ci est ci-dessus définie.

Toute indication contraire figurant sur tout document ne peut déroger à ses principes. Toutes les expéditions sont réputées faites conformément aux ordres du client et pour son compte, PARQUETERIE DE BOURGOGNE se réserve le droit de réduire ou de fractionner toute commande présentant un caractère anormal au plan quantitatif après en avoir avisé le client.

ARTICLE 6 - RÉCEPTION DES PRODUITS

- Le nombre et l'état des produits doivent être impérativement vérifiés à la réception par le client.
- Toute réclamation concernant les produits vendus par PARQUETERIE DE BOURGOGNE devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à PARQUETERIE DE BOURGOGNE dans les 8 jours suivant la date de réception des produits par le client ou par tout tiers désigné par lui.
- Passé ce délai de 8 jours, les produits seront réputés conformes à ce qui avait été commandé et aucune réclamation ne sera plus admise par PARQUETERIE DE BOURGOGNE.
- En cas d'avaries, de retard, de manquants ou de différence de poids, le destinataire devra consigner ses protestations et réserves auprès du transporteur et devra exercer ses recours contre le transporteur dans les délais et formes légaux, conformément aux dispositions des Articles L 133.3 et L 133.4 du Code de Commerce :
- a) Inscrire sur le récépissé du transporteur des réserves précisant exactement le nombre de colis manquants ou détériorés, ou l'objet de la réclamation : palette abîmée, écroulée, absence de cerclage ou film, etc...
- b) Confirmer ces réserves au transporteur dans les trois jours ouvrables qui suivent la livraison par lettre recommandée avec accusé de réception.
- A défaut, PARQUETERIE DE BOURGOGNE sera exonéré de toute responsabilité et de toute obligation de garantie.

ARTICLE 7 - DÉLAIS DE LIVRAISON

- Les délais de livraison indiqués s'entendent pour les produits mis à disposition du client dans les locaux de PARQUETERIE DE BOURGOGNE, sauf stipulation particulière autre.
- Les délais mentionnés sont donnés à titre purement indicatif et ne présentent nullement un caractère de délais de rigueur. Un retard de livraison ne pourra en aucun cas donner lieu à versement d'une quelconque pénalité ou indemnité par PARQUETERIE DE BOURGOGNE ni à un refus des produits commandés. Le client doit retirer les produits commandés à la date de livraison effective par PARQUETERIE DE BOURGOGNE en ses locaux. Dans le cas où le client ne prendrait pas livraison des produits dans un délai de 15 Jours à compter de cette date, PARQUETERIE DE BOURGOGNE sera en droit de facturer au client les frais de stockage et de conservation des produits.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITÉ

- PARQUETERIE DE BOURGOGNE met tout en œuvre pour commercialiser des produits irréprochables.
- Néanmoins, compte tenu de la particularité des produits commercialisés, PARQUETERIE DE BOURGOGNE se réserve une tolérance dans les livraisons de quantités supérieures ou inférieures de 10 % à celles effectivement commandées.
- Les dimensions et poids indiqués dans les offres de PARQUETERIE DE BOURGOGNE sont moyens et non rigoureux, les tolérances découlant de celles qui sont imposées par ses fournisseurs de matières premières et ses techniques de fabrication. PARQUETERIE DE BOURGOGNE ne garantit pas la conformité des teintes et des couleurs en cours de fabrication, par rapport aux échantillons. Les teintes des parquets dépendent des tolérances qui sont imposées par ses propres fournisseurs et ses techniques de fabrication. En outre, les parquets sont susceptibles, par leur nature, de variation d'aspect sensible dans une même référence. Une variation de couleur, de nœuds ou de structure ne constitue donc pas un défaut de conformité. Les colis portant les numéros de lots de bois, il convient de veiller à ne pas mélanger ces numéros dans une même pièce lors de la pose.
- La responsabilité de PARQUETERIE DE BOURGOGNE ne pourra en aucun cas être engagée dans l'éventualité où les produits vendus auraient voyagé ou seraient entreposés dans des conditions anormales ou incompatibles avec leur nature. Notamment, nos produits doivent être stockés à l'abri du gel.
- En tant que conditionneurs et/ou utilisateurs, les clients de PARQUETERIE DE BOURGOGNE sont seuls à connaître la composition, le comportement de leur produit, ainsi que les conditions de transport, de manutention et de stockage, et par là même leur compatibilité avec les emballages et accessoires que PARQUETERIE DE BOURGOGNE leur livre. Ils sont donc seuls responsables des dommages qui pourraient survenir du fait de la composition, du comportement ou de la compatibilité de leurs produits avec les emballages et accessoires de PARQUETERIE DE BOURGOGNE.
- De même, les réclamations pour défaut de fabrication relatives à une livraison donnée ne seront prises en considération que si elles portent, comme il en est d'usage, sur plus de 3 % de la quantité livrée.
- S'il s'avérait que les produits étaient effectivement défectueux, PARQUETERIE DE BOURGOGNE s'engagerait alors, après contrôle par ses soins, à remplacer ceux-ci gratuitement par un nombre d'articles égal à la différence entre le total des articles reconnus défectueux et le pourcentage précité, à l'exclusion de toutes autres indemnités de quelque nature qu'elle soit.
- La garantie de PARQUETERIE DE BOURGOGNE est strictement limitée à cette obligation de remplacement des produits défectueux, et il est expressément précisé que PARQUETERIE DE BOURGOGNE ne pourra en aucun cas être tenu à aucune indemnisation envers le client, pour tout préjudice de quelque nature qu'il soit, et à aucun paiement de quelque frais que ce soit.
- Aucune reprise de produits livrés ne pourra être effectuée sans accord préalable et écrit de PARQUETERIE DE BOURGOGNE. Tout produit retourné sans l'accord de PARQUETERIE DE BOURGOGNE sera tenu à la disposition du client et ne donnera en aucun cas lieu à l'établissement d'un avoir.

ARTICLE 9 - CONDITIONS DE PAIEMENT

- Sauf stipulation contraire, les factures de PARQUETERIE DE BOURGOGNE sont payables au siège social à CERISIERS 89 320.
- Les paiements faits à des tiers ou intermédiaires sont effectués aux risques et périls du client.
- 9.1-délais de paiement :
- Conformément, à l'article L.441-6 du code de commerce dans sa rédaction issue de la loi 2008-776 du 4 août 2008, sauf dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement des sommes dues est fixé au trentième jour suivant la date de réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.
- A titre exceptionnel, PARQUETERIE DE BOURGOGNE pourra accorder un délai de quarante-cinq jours fin de mois ou soixante jours à compter de la date d'émission de la facture.
- Toutefois et par exception, le prix est payable net et sans escompte, au comptant à la commande pour toute première commande, ou en cas de difficultés financières notoires du client, ou de solvabilité douteuse de celui-ci.
- 9.2-moyens de paiement :
- En cas de paiement par effets de commerce, ceux-ci devront être acceptés par le client et devront être retournés à PARQUETERIE DE BOURGOGNE dès la réception de la facture, à défaut de quoi PARQUETERIE DE BOURGOGNE sera en droit d'exiger le règlement immédiat de la totalité du prix.
- 9.3-pénalités de retard :
- A défaut de paiement total ou partiel du prix à l'échéance résultant du délai prévu dans les présentes conditions générales de vente et figurant sur les factures, le client sera redevable de plein droit d'une pénalité de retard égale au taux de la Banque centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points, étant précisé que cette pénalité sera exigible dès la date d'échéance.
- Cette pénalité sera assise sur la totalité du prix non payé à l'échéance et courra jusqu'à la date de parfait paiement du prix et de ses accessoires.
- 9.4-clause pénale :
- En outre, le client devra rembourser à PARQUETERIE DE BOURGOGNE tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes non payées, y compris une indemnité forfaitaire égale à 10% du montant des sommes dues à titre de dommages et intérêts conventionnels.
- 9.5-autres conséquences d'un incident de paiement :
- En cas de non paiement du prix aux échéances fixées, toute somme restant due par le client à PARQUETERIE DE BOURGOGNE, même non échue, deviendra immédiatement exigible 8 Jours après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée infructueuse. Par ailleurs, tout incident de paiement autorisera PARQUETERIE DE BOURGOGNE à suspendre de plein droit l'exécution de toutes les commandes en cours.
- En cas de reprise de courant d'affaires entre le client et PARQUETERIE DE BOURGOGNE, après tout incident de paiement, le règlement à la commande deviendra une règle.
- Tout litige ou toute réclamation que le client pourrait être amené à formuler concernant les produits vendus par PARQUETERIE DE BOURGOGNE, ne le dispense pas de procéder au règlement des factures à leur échéance.
- Toute compensation ou déduction réalisées unilatéralement par les clients seront considérés comme un défaut de paiement.

ARTICLE 10 - RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

- Lorsque les produits ne sont pas intégralement payés lors de la livraison, la société PARQUETERIE DE BOURGOGNE se réserve la propriété jusqu'à complet paiement du prix en principal, frais et accessoires correspondant.
- Ne constitue pas un paiement au sens de cette clause la remise d'une lettre de change ou d'autres titres créant une obligation de payer, le paiement n'étant réalisé que par l'encaissement effectif du prix par PARQUETERIE DE BOURGOGNE. Jusqu'à parfait paiement du prix en principal, frais et accessoires, le client qui a la garde des produits s'engage à conserver ceux-ci en parfait état et à faire connaître à PARQUETERIE DE BOURGOGNE le lieu où ils sont remis et à les tenir à sa disposition. Le client s'oblige à permettre à tout moment l'identification et la revendication des produits étant précisé que les produits en stock chez le client sont réputés irrégulièrement être les produits livrés. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers sur les produits, le client devra impérativement en informer PARQUETERIE DE BOURGOGNE dans les plus brefs délais afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits.
- Le client pourra procéder à la vente des produits acquis en vertu des présentes.
- Toutefois, il s'engage soit à régler immédiatement à PARQUETERIE DE BOURGOGNE le prix ou la partie du prix restant dû soit à avertir PARQUETERIE DE BOURGOGNE du nom et de l'adresse du tiers acquéreur afin de lui permettre d'exercer éventuellement son droit de revendication sur le prix à l'égard dudit tiers.
- Le client s'interdit de donner en gage ou de céder à titre de garantie, la propriété des produits non intégralement payés.
- Le client devra pendant le jeu de la clause de réserve de propriété assurer les produits contre tous les risques auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable en avertissant cette dernière qu'en cas de sinistre PARQUETERIE DE BOURGOGNE sera subrogée dans sa créance dans tous les droits que l'assuré pourrait avoir vis-à-vis de l'assureur. A cet effet le client transporte d'ores et déjà par les présentes toutes les indemnités éventuelles au profit de PARQUETERIE DE BOURGOGNE et lui donne tous pouvoirs pour signifier en cas de besoin cette subrogation et toucher le montant de l'indemnité. La présente clause de réserve de propriété est applicable en cas de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire et dans ces cas la revendication des produits pourra être exercée dans les délais fixés par la Loi relative aux entreprises en difficulté.

ARTICLE 11 - CLAUSE RÉSOLUTOIRE

- En cas de défaut de paiement du prix par le client, 8 jours après une lettre recommandée avec accusé de réception mettant en demeure le client de procéder au règlement des sommes dues à PARQUETERIE DE BOURGOGNE, la vente sera résiliée de plein droit si non semble à PARQUETERIE DE BOURGOGNE qui pourra alors demander la restitution des produits vendus sans préjudice de tous autres dommages et intérêts et de toute autre action.
- Les frais entraînés par la reprise des produits seront à la charge du client et les acomptes versés seront conservés par PARQUETERIE DE BOURGOGNE pour couvrir ses frais et l'indemniser des préjudices subis, sous réserve de tous ses autres droits ou actions. PARQUETERIE DE BOURGOGNE aura en outre droit à une indemnité fixée forfaitairement et définitivement à 15% du montant des sommes restant dues sur les ventes qui auront été résiliées et ce à titre de dommages et intérêts.

ARTICLE 12 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE.

- De convention expresse, il est attribué compétence exclusive, pour tous les litiges qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de leurs rapports commerciaux, au Tribunal de Commerce de SENS (89), quel que soit le lieu de livraison, le mode de paiement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Il en sera de même pour toute procédure de référé ou d'ordonnance sur requête. De même, les parties conviennent que le droit français sera seul applicable à l'exécution de leur relation ainsi qu'à la résolution de leurs litiges.

PARQUETERIE DE BOURGOGNE

9, Route de Paris - 89320 CERISIERS
FRANCE

Tel : 00 33 (0)3 86 96 20 10
Fax : 00 33 (0)3 86 96 27 01

infos@parquet.fr



PARQUETERIE
de Bourgogne



www.parquet.fr